

chisis pour symboliser l'affranchissement universel et l'égalité.

En l'an II, disons-nous, le *bonnet rouge* devint la coiffure universellement portée, et les *Bulleins* de la Convention sont remplis de déclarations d'administrations départementales, de tribunaux, etc., pour en annoncer l'adoption par leurs membres. En général, quand on voit le monde officiel se prononcer ainsi avec unanimité dans un sens ou dans un autre, on peut être assuré que le mouvement est universel dans la nation; car l'initiative et l'audace d'innovation ne sont pas communément, même en temps de révolution, les défauts des corps constitués.

Bon nombre de royalistes échappèrent alors aux soupçons en se parant de la coiffure populaire. On préserva aussi de la même manière certaines statues de saints d'une destruction possible; et l'on sait qu'alors les saints n'étaient pas beaucoup plus à l'ordre du jour que les royalistes. C'est ainsi qu'à Chartres un patriote ami des arts sauva très-probablement la belle Vierge de la cathédrale, œuvre de Bridan, en la coiffant du *bonnet rouge*. Ainsi métamorphosée en déesse de la Liberté, la Vierge ne parut plus suspecte et traversa sans être inquiétée les jours les plus orageux de la Terreur.

D'ailleurs, cette coiffure n'était nullement obligatoire, comme se l'imaginent encore beaucoup de gens. Des révolutionnaires très-accentués ne la portèrent jamais, notamment Robespierre, Saint-Just et tant d'autres. La Convention rendit même un décret pour consacrer la liberté du vêtement (18 brumaire an II), sur la plainte de citoyennes que la Société des femmes révolutionnaires voulait forcer à porter le *bonnet rouge*. Elle ordonna, en outre, la fermeture des clubs de femmes. Le 27 du même mois, une troupe de femmes coiffées du *bonnet rouge* se présenta à la barre du conseil général de la commune. Quelle que fut l'ardeur de ce temps, les tribunes publiques accueillirent cette députation par des murmures, et le procureur Chaumette adressa à ces femmes une allocution fort sensée. Il les rappela aux convenances de leur sexe et leur fit comprendre qu'elles pouvaient être de bonnes patriotes et de sincères républicaines sans se transformer en viragos. Sa harangue se termina ainsi : « Femmes imprudentes, n'êtes-vous pas assez bien partagées ? Vous dominez sur tous nos sens; votre despotisme est le seul que nos forces ne puissent abattre, parce qu'il est celui de l'amour et par conséquent celui de la nature. Au nom de cette même nature, restez ce que vous êtes. »

Les femmes acceptèrent sans murmurer cette mercuriale du bon sens, et remirent le *bonnet rouge* dans leur poche.

Ainsi le *bonnet rouge* était regardé comme un emblème exclusivement viril, un insigne de guerre, représentant la lutte de la liberté populaire contre le despotisme de l'aristocratie et des rois. On sait qu'au contraire, dès 1789, les femmes portèrent la cocarde, et que cette coutume devint si universelle qu'il eût été choquant de ne point s'y conformer. En toutes choses, c'est l'usage qui détermine impérieusement ce qui est convenable et ce qui ne l'est point. Une femme sans cocarde, de 1790 à 1794, eût été, non-seulement suspecte de sentiments antipatriotiques, mais encore ridicule; tandis qu'une femme en *bonnet rouge* scandalisait les sans-culottes les plus exaltés.

Après le 9 thermidor, il y eut une forte réaction contre le *bonnet rouge*, qu'on affectait de regarder comme un symbole exclusivement jacobin. La jeunesse dorée le fit enlever des théâtres et autres lieux publics, mais ne parvint pas à le faire disparaître, non-seulement comme emblème officiel, mais même comme coiffure, car bon nombre de citoyens s'en coiffaient encore sous le Directoire. Le *bonnet* des patriotes élégants était alors bleu, avec une large bande rouge. Ajoutons que nous n'avons jamais trouvé dans les documents du temps l'appellation de *bonnet phrygien*, donnée plus tard au *bonnet de la Liberté*, sans doute par analogie avec la coiffure académique du berger Pâris. Quant à la forme, elle est, il est vrai, à peu près la même; mais il ne faudrait pas prendre pour type unique les modèles élégamment classiques de la numismatique et de la statuaire. Nous avons vu un grand nombre de gravures et de vignettes où le *bonnet*, par la manière dont il est porté ou figuré, ressemble au *bonnet* des pêcheurs du Midi, fort souvent même, nous osons à peine le dire, au vulgaire *bonnet* de coton des bourgeois, et même, *proh pudor!* même avec la mèche! Qui s'imaginerait aujourd'hui que le fameux *casque à mèche* de M. Prudhomme pût rappeler la silhouette effrayante d'un emblème dont une tradition erronée, mais sans doute indestructible, a fait le symbole du terrorisme et de l'anarchie?

Les petites républiques que la France avait formées en Italie, en Suisse, etc., prirent également le *bonnet* pour emblème. Chose étrange, et qui point bien l'étonnante puissance de prosélytisme de la grande République, à cette époque même où ses énergies étaient épuisées, un commissaire du Directoire envoyé dans l'Inde pour préparer la réalisation d'un projet grandiose contre la puissance anglaise, sans autres ressources que sa commission et le talisman de sa ceinture tricolore, s'aboucha avec Tipu-Saïb, qui lutait contre les Anglais, fonda un club à Seringapatam, créa un

journal qui avait une colonne en langue française, prêcha les droits de l'homme, avec le même sang-froid que s'il eût été dans une section de Paris, et coiffa du *bonnet rouge* Tipu-Saïb, qui peut-être fut le dernier du siècle à le porter. (V. Michaud, *Histoire du royaume de Mysore*.) Les Anglais ont retrouvé là-bas et déposés dans leur musée britannique quelques numéros du fameux journal. Tipu-Saïb y est tout uniquement désigné sous le titre de *citoyen sultan*. Au frontispice rayonne, au-dessus du niveau, le *bonnet* de la Liberté.

Nous retrouvons encore le *bonnet rouge* comme emblème officiel jusqu'en l'an VIII. Berthier, en Italie, avait adopté, en tête de ses lettres, une grande vignette où les symboles adulateurs se mêlaient aux emblèmes républicains : une renommée couronnant Bonaparte, et une Minerve tenant la pique surmontée du *bonnet rouge*.

On rapporte que, lorsque Bonaparte se vit le maître aux Tuileries, dans ce palais encore plein des souvenirs de la Convention et des grands comités, il jeta un jour un oeil de colère sur les signes républicains qui ornaient encore les murs : les piques, le *bonnet rouge*, la Table des droits, et qu'il s'écria avec une crudité toute militaire : « Qu'on m'enlève toutes ces cochonneries-là ! »

En effet, le *bonnet* de la Liberté n'était plus à sa place en cette maison; mais l'heureux soldat eût pu le congédier avec un peu moins de rudesse, et se souvenir que ces *cochonneries-là*, devant lesquelles il s'était longtemps incliné, avaient été les insignes de la patrie, les instruments de sa propre fortune, et peut-être (qui sait?) les objets de son culte à lui-même, pendant une heure d'enthousiasme et de jeunesse, alors que les fumées de l'ambition n'étaient pas encore montées jusqu'au cerveau du futur empereur, par exemple, le jour où il saluait à Beaucourt le vin de Champagne payé par le négociant marseillais.

— *Bonnet à poil*. Il faut sans doute remonter jusqu'aux temps antéhistoriques, si l'on veut avoir l'origine des premiers *bonnets à poil*; mais nous ne devons pas nous arrêter à cette façon primitive de se couvrir la tête, et notre tâche se borne à parler du *bonnet à poil* devenu une coiffure régulière. Nous lisons dans Plutarque que les Cimérides et les Teutons aimaient à se parer de *bonnets* faits de peaux d'ours, et Végèce dit que, pour se donner un aspect plus terrible, les porte-enseignes avaient un casque couvert d'une peau garnie de son poil; le même auteur appelle *pileus pannonicus* un *bonnet* de peau qu'on donna pendant longtemps à tous les soldats en temps de paix; on les faisait exprès volumineux et pesants, pour que le casque repris en temps de guerre leur parût plus léger. « Les Francs, dit à son tour le général Bardin, dont le sang s'est mêlé à celui de nos ancêtres, s'encapuchonnaient de la tête de l'animal dont la peau formait leur sayon, à peu près comme on nous représente Hercule. La mode des *bonnets à poil*, que le harnois de fer avait fait oublier, reparut en Prusse il y a un siècle. Le père de Frédéric II coiffa de peaux d'ours ses généraux, afin de les grandir encore. De 1730 à 1740, les grenadiers des gardes françaises et suisses et les grenadiers à cheval s'affublèrent de ce *bonnet*. Dans la guerre de 1756, la troupe de ligne prit généralement le goût des *bonnets à poil*, rapporte le *Dictionnaire de l'Armée* : en cela, nous copions nos alliés les Autrichiens, qui déjà les avaient adoptés. Quelques jeunes colonels, qui étaient de grands seigneurs et de petits esprits, introduisirent les *bonnets à poil* dans les compagnies de grenadiers de leurs corps, et les commis de la guerre ratifièrent complaisamment cette fantaisie. Une ordonnance de 1763 donna le *bonnet à poil* aux grenadiers des légions de Louis XV, malgré les protestations de Maizeroy, antagoniste des *bonnets*, qui appelle cette nouveauté un usage de barbares, un vain épouvantail, une invention qui ne remplit aucune des conditions recherchées des Grecs et des Romains dans le choix de leur coiffure militaire. Le règlement de 1767 fut le premier qui légalisa le port du *bonnet à poil*; mais le 31 mai 1776, on le supprima. En 1782, les comités du ministère de la guerre proposèrent de rétablir l'usage de ce *bonnet*, ce qui eut lieu en 1788, malgré l'*Encyclopédie* qui tonnait contre le fameux *bonnet* : « Est-il croyable, s'écrie-t-elle, que l'époque où l'on ne peut trouver d'assez petits chapeaux soit celle où l'on ne peut trouver d'assez grands *bonnets*? faut-il donc réduire nos grenadiers à faire un apprentissage et une application continuelle de toutes les finesses de l'équilibre? Malheur surtout aux ivrognes et aux soldats qui sont courts et ronds! » Jusqu'aux guerres révolutionnaires, les *bonnets à poil* ne portèrent pas de cocarde. La garde impériale commença à adopter les énormes *bonnets* qui se développaient en forme de montgolfières, à la manière égyptienne. Un décret de 1812 retira le *bonnet à poil* aux grenadiers de la ligne et aux sapeurs; mais, en 1815, ils le reprirent. La garde royale avait imaginé de petits paniers sans fond qui tenaient le *bonnet* en forme lorsqu'il n'était pas sur la tête de l'homme. On apportait ces paniers au corps de garde en même temps que la soupe, et on les remportait à la caserne après la garde. « L'histoire du *bonnet à poil*, dit le général Bardin, déjà cité, est mémorable en ce que l'usage s'en est conservé en dépit de tous les règlements, sauf un seul, et en

dépôt de presque tous nos ministres; ils étaient unanimes dans le texte de leurs considérants; ils proscrivaient cet effet de coiffure comme ridicule, incommode, sans solidité, point défensif, se refusant à l'emballage, hideux en sa vétusté, redoutant les rameaux d'un taillis et le feu d'un bivouac, et s'alourdissant excessivement quand la neige s'y attache ou quand il se hérissé de glaçons. »

Tous les écrivains militaires qui ont eu à traiter la question des *bonnets à poil* se sont élevés contre son usage. Ceux qui l'ont porté à la guerre savent quelle peine a le soldat pour le tenir en équilibre sur sa tête, et le lieutenant général baron Fririon écrivait, en 1825 : « Dans les forêts, le *bonnet à poil* devient un obstacle tel, qu'on a vu des grenadiers le porter sous le bras et y substituer leur bonnet de police; dans les bivouacs, lorsque les soldats se groupent autour des feux, la flamme, portée de tous côtés par les vents, brûle bientôt les poils de ces *bonnets* qui, dépourvus alors de ce qui paraissait en faire l'ornement, ne sont plus que des espèces de tuyaux de poêle gênants et ridicules; et il concluait, après avoir énuméré les divers inconvénients de cette singulière coiffure, qui incommode celui qui la porte ainsi que ses voisins, et qu'il qualifiait d'embarrassante, dispendieuse et désagréable à l'œil, à ce qu'elle fut réformée pour toujours.

A toutes ces raisons, on peut encore en ajouter une autre, qui n'est pas la moins grave : c'est que le *bonnet à poil* est la plus coûteuse des coiffures militaires. En 1812, lorsqu'un décret retira le *bonnet à poil* aux grenadiers de la ligne et aux sapeurs, le ministre de l'Intérieur fit connaître qu'il fallait annuellement, pour l'entretien de l'armée, 60,000 *bonnets à poil*, dont la durée moyenne était de quatre ans, et que cette consommation nécessitait une dépense de 4 millions par an, exportés à l'étranger sans nulle compensation. Cependant l'usage du *bonnet à poil* n'a jamais été complètement abandonné. Sous la Restauration, la garde royale portait le *bonnet à poil*; après la révolution de 1830, la garde nationale s'en empara pour ses grenadiers. Aujourd'hui, le *bonnet à poil* a cessé d'orner le chef des soldats citoyens, à l'exception des sapeurs, qui partagent ce privilège avec les grenadiers de la garde et les gendarmes départementaux.

On a donné le nom de *manifestation des bonnets à poil* à la démarche ridicule que firent en corps, auprès du gouvernement provisoire (16 mars 1848), les grenadiers de l'ancienne garde nationale pour protester contre la suppression des compagnies de ce nom, et conséquemment de l'imposant *bonnet à poil* qui leur servait de coiffure. Cette farce collective cachait une pensée de réaction contre certains membres du gouvernement provisoire, et elle faillit tourner au sérieux. Rencontrant au coin de la place de l'Hôtel-de-Ville Arago et Ledru-Rollin, les gardes nationales couvrirent ce dernier d'insultes. Le grand astronome leur rappela à propos le souvenir de Foulon, en s'étonnant que ceux qui étaient chargés du maintien de l'ordre parussent vouloir le troubler. Le lendemain, une contre-manifestation populaire de 200,000 hommes étouffa de son poids formidable les dernières plaintes des *bonnets à poil*, qui devinrent la proie des caricaturistes et des petits journaux.

— *Bonnets et des chapeaux* (factions des). Deux factions, celles des *bonnets* et des *chapeaux*, se disputèrent le pouvoir en Suède et causèrent des discordes civiles, au commencement du XVIII^e siècle. Elles prirent naissance sous le règne d'Ulrique-Éléonore, qui avait associé au gouvernement Frédéric de Hesse-Cassel, son époux. Les *bonnets* étaient partisans de l'alliance russe, et, pour conserver la paix, ils voulaient qu'on renoncât au projet de reconquérir les provinces qui avaient été cédées à la Russie par le traité de Nystadt, en 1721. Les *chapeaux*, au contraire, voulaient qu'on engageât la lutte. Ceux-ci, étant devenus les plus forts, poussèrent le gouvernement à entreprendre une guerre qui ne fit qu'attirer de nouveaux malheurs sur la Suède. Après la mort de Frédéric, Adolphe, son successeur, fit la paix avec les Russes, et le parti des *bonnets* eut alors le dessus; mais celui des *chapeaux* continua encore longtemps à fomenter de nouveaux troubles.

BONNET (SAINT-), bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N. de Gap, sur le Drac; pop. aggl., 1,180 hab. — pop. tot., 1,745 hab. Eaux sulfureuses, brasseries, scieries hydrauliques. Patrie de Lesdiguières, dont on voit encore la maison.

BONNET-DE-JOUX (SAINT-), bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-E. de Charolles; pop. aggl. 674 hab. — pop. tot., 1,632 hab. Exploitation de pierres de taille; commerce de bétail. Tout près de Saint-Bonnet on voit : la montagne de Joux, qui était, dit-on, consacrée à Jupiter et que couronnaient jadis un château fort; une autre montagne, appelée encore mont de Mars; au hameau de Chaumont, le vaste et somptueux château de la Guiche, construit au XVIII^e siècle, et dont la grosse tour, les écuries et la statue équestre de Philibert de la Guiche sont les parties les plus remarquables.

BONNET-LE-CHATEAU (SAINT-), ville de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à

26 kil. S. de Montbrison; pop. aggl. 1,827 hab. — pop. tot., 2,230 hab. Fabriques de serrurerie, de dentelles-communes, scieries; débris d'anciennes fortifications; belle église du style ogival, très-vaste et surmontée de deux clochers élevés.

BONNET-LE-DÉSERT (SAINT-), bourg de France (Allier), arrond. et à 45 kilom. N. de Montluçon, cant. de Cérilly; 1,448 hab. Bois de la forêt de Tronçais; minerais de fer, forges très-importantes, fondées en 1780 par Rambourg; feux d'affineries, fours à réverbères. Les produits des usines de Saint-Bonnet, fabriqués exclusivement au charbon de bois, sont très-estimés et employés surtout dans la serrurerie, la carrosserie et les manufactures d'armes.

BONNET-LA-RIVIÈRE (SAINT-), bourg de France (Haute-Vienne), arrond. et à 26 kilom. S.-E. de Limoges, cant. de Pierrefeu; 1,398 hab. Importantes mines de fer et forges.

BONNET ou BONET (Théophile), médecin suisse, né à Genève en 1620, mort en 1689, est regardé comme le créateur de l'anatomie pathologique, science dans laquelle il prépara la voie où s'illustra depuis Morgagni. Ses principaux ouvrages sont : *Pharos medicorum, id est cautele, animadversiones et observationes practicae* (Genève, 1668, 2 vol.); *Sepulchretum, seu Anatomia pactio* (Genève, 1679, in-fol.); *Mercurius compilatiss, seu Index medico-practicus* (Genève, 1682, in-fol.); *Poliathes, sive thesaurus medico-practicus* (1690, 3 vol. in-fol.). — Son frère, Jean BONNET, né à Genève en 1615, mort en 1688, fut aussi un médecin distingué, et on lui doit un *Traité de la circulation des esprits animaux* (1682).

BONNET (Jacques), né en 1644, mort en 1734. Il exerça les fonctions de payeur du Parlement et il hérita des écrits que son frère Pierre, né à Paris en 1638, mort en 1708, et médecin de la duchesse de Bourgogne, avait rédigés sur la musique et sur la danse. Il les mit en ordre, et publia les ouvrages suivants : *Histoire de la musique et de ses effets, depuis son origine jusqu'à présent* (Paris, 1715, in-12); *Histoire générale de la danse sacrée et profane* (Paris, 1723, in-12).

BONNET (Charles), philosophe et naturaliste célèbre, né à Genève en 1720, mort en 1793. Né d'une famille riche et destinée à la jurisprudence, il reçut l'éducation convenable pour s'y préparer. Un hasard tourna son esprit du côté de l'histoire naturelle. Il lut un jour, dans le *Spectacle de la nature* de Pluche, l'histoire de l'industrie singulière de l'espèce d'insecte appelé formica-leo. Vivement frappé de faits aussi curieux que nouveaux pour lui, il ne repose plus qu'il n'ait trouvé un formica-leo : en le cherchant, il trouve bien d'autres insectes qui ne l'attachent pas moins. Il parle à tout le monde du nouvel univers qui se dévoile à lui. On lui apprend l'existence de l'ouvrage de Réaumur : il l'obtient à force d'importuner le bibliothécaire public, qui ne voulait pas d'abord le confier à un si jeune homme; il le dévore en quelques jours, il court partout pour chercher les échos dont Réaumur lui enseignait l'histoire. Il en découvre encore une foule dont Réaumur n'avait point parlé; et le voilà à seize ans devenu naturaliste. Bonnet entra à pas de géant dans la carrière de l'observation : à dix-huit ans, il communiquait déjà à Réaumur plusieurs faits intéressants; à vingt ans, il lui révéla sa belle découverte de la fécondité des pucerons sans accouplement préalable. « Neuf générations de vierge en vierge, dit Cuvier, étaient alors une merveille inouïe; mais l'admirable patience qu'un si jeune homme avait mise à la constater, toutes les précautions, toute la sagacité qu'il lui avait fallu n'étaient guère moins merveilleuses; elles annonçaient un esprit dont on pouvait tout attendre, et l'Académie des sciences ne crut trop pouvoir se hâter d'inscrire ce jeune observateur parmi ses correspondants. »

Les expériences de Trembley sur les polypes venaient de révéler dans les animaux une force de reproduction que l'on avait regardée comme réservée aux plantes. Trembley avait montré que, si l'on coupe un polype par morceaux, chaque morceau reproduit un polype. Bonnet répéta et confirma ces expériences, en les étendant à des animaux de structure plus compliquée. « Bonnet, dit M. Foulon, est allé jusqu'à couper une naïde (ver à sang rouge) en vingt-six morceaux, et il s'est reproduit vingt-six naïdes. Il a coupé la tête à la même naïde jusqu'à douze fois, et cette naïde a reproduit douze fois sa tête. » Cette force de reproduction mise en jeu dans les vers présentait à Bonnet plusieurs phénomènes de détail faits pour étonner. L'extrémité antérieure fendue donnait deux têtes qui, à peine formées, devenaient ennemies l'une de l'autre. Lorsque l'on faisait trois tronçons, celui du milieu reproduisait ordinairement une tête en avant et une queue en arrière; mais il y avait aussi quelquefois une sorte d'erreur de la nature : le tronçon du milieu produisait deux queues, et ne pouvant se nourrir, était condamné à une prompt destruction. Bonnet consignait ces diverses observations dans son *Traité d'Insectologie* (1745).

Un autre ouvrage de Bonnet, *De l'Usage des feuilles* (1754), contient ses recherches en botanique. Il fit remarquer cette action mutuelle du végétal et des éléments environnants, si bien calculée par la nature que, dans une multitude